

Rapport annuel



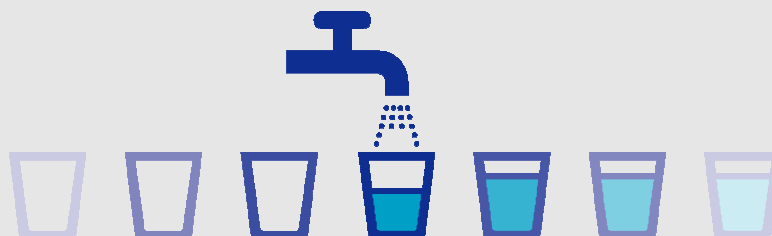
SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE

Commune de Chatenoy

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2011

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ conventions ET AVENANTS	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■ RESSOURCES EN EAU	4
■ POPULATION DU SERVICE (DONNEES INSEE).....	4
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES.....	4
■ LONGUEUR DU RESEAU	5
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	6
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■ FRAIS D'ABONNEMENT	6
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	6
■ PRIX DE L'EAU TARIFS HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	7
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■ RECETTES D'EXPLOITATION	9
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	10
■ QUALITE DE L'EAU	10
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	11
■ PERFORMANCE DU RESEAU	12
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	13
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■ ETAT DE LA DETTE	13
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE ...	14
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	14

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE PUBLIC

Le SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE regroupe les communes de AUFFERVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, ORMESSON, NEMOURS, POLIGNY et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes: AUFFERVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, ORMESSON, NEMOURS et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

La compétence eau potable est découpée en 10 services :

- Aufferville
- Bagnaux-sur-Loing
- Chatenoy
- Chevrainvilliers
- Darvault
- Fay-Les-Nemours
- Nemours
- Ormesson
- St-Pierre-les-Nemours
- Usine de traitement eau potable

Le présent rapport concerne uniquement le service : Chatenoy.

Ce service comprend uniquement la commune de CHATENOY.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

148 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 01/01/2011. La durée du contrat est de 3 ans et 2 mois. Il prendra fin le 28/02/2014.

■ CONVENTIONS ET AVENANTS

Avenants signés dans l'année : sans objet.

Conventions : il n'y a pas de conventions en cours.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

Nombre de stations de production : 1

■ POPULATION DU SERVICE (DONNEES INSEE)

• Population légale 2009

Le nombre de résidents permanents est de	147
Population comptée à part	1
Le total des résidents est de	148

• Population estimée

La population (résidents permanents + temporaires) concernée par le service est de	148
--	-----

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la population de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Nombre d'abonnements : 79

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

Volumes [m³]	2011
Volume produit	0
Volume importé	NR*
Volume exporté	0
Volume mis en distribution (sur année civile)	NR*
Volume total consommé hors VEG	2 645

* L'absence de comptage divisionnaire entre les communes de Chatenoy et Ormesson, alimentées par une même ressource, ne permet pas de calculer le volume mis en distribution propre à la commune de Chatenoy.

■ LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements : 3,15 km

Branchements en plomb

Branchements	2011
Nombre total de branchements en service	79
Dont nombre de branchements en plomb	42
% de branchements en plomb / nombre total de branchements	53,16%

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessus.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule appliquée conduit à une variation par rapport au tarif de base en vigueur de 26,25% (1,6 € TTC/m³ pour 120 m³ en 2011 et 2,02 TTC/m³ pour 120 m³ en 2012).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ABONNEMENT

Au 1er janvier 2012, les frais d'abonnement au service pour tout usager s'élèvent à 34,56 € TTC.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	Variation
Pour la collectivité	0,2784	0,3480	+25%

■ PRIX DE L'EAU TARIFS HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	18,50	13,52	-26,92%
	Production			
	Abonnement ordinaire*	13,00	19,24	+48%
	distribution			
Part proportionnelle production [€ HT/an]	Le m3	0,2320	0,2410	+3,88%
Part proportionnelle distribution [€ HT/an]	Le m3	0,1321	0,1370	+3,71%
Part de la collectivité	Le m3	0,6000	0,9000	+50%
Part proportionnelle [€ HT/m³]				
Redevances et taxes	Redevance prélèvement sur la ressource en eau	0,0160	0,0160	0
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	75,19	78,12	+3,90%
Collectivité	72	108	+50,00%
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	1,92	1,92	0
TVA	8,20	10,34	+26,11%
Total [€ TTC]	157,31	198,38	+26,11%

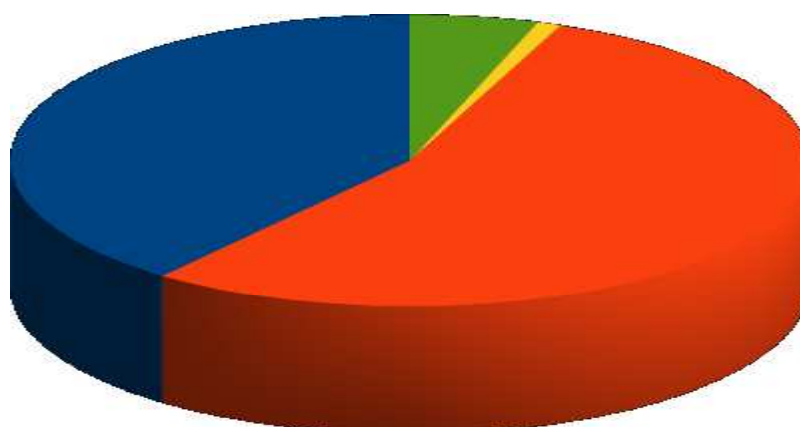
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+26,45 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,65 €/m³ TTC

Répartition au 1er janvier 2012

- Exploitant 39,38%
- Collectivité 54,44%
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 0,97%
- TVA 5,21%



■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	18,50	13,52	-26,92%
	Production			
	Abonnement ordinaire*	13,00	19,24	+48%
	distribution			
Part proportionnelle production[€ HT/an]	Le m3	0,2320	0,2410	+3,88%
Part proportionnelle distribution [€ HT/an]	Le m3	0,1321	0,1370	+3,71%
Part de la collectivité	Le m3	0,6000	0,9000	+50%
Part proportionnelle [€ HT/m³]				
Redevances et taxes	Redevance prélèvement sur la ressource en eau	0,0160	0,0160	0
	Redevance pollution domestique	0,2484	0,3480	+25%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	75,19	78,12	+3,90%
Collectivité	72	108	+50,00%
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	1,92	1,92	0
Redevance pollution domestique	33,41	41,76	+25%
TVA	10,04	12,64	+25,90%
Total [€ TTC]	192,56	242,44	+25,90%

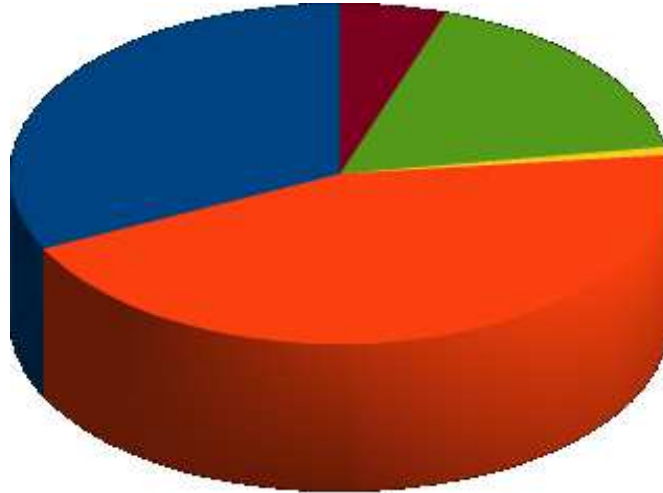
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+26,45 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,02 €/m³ TTC

Répartition au 1^{er} janvier 2012

- Exploitant 32,22%
- Collectivité 44,55%
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 0,79%
- Redevance pollution domestique 17,22%
- TVA 5,21%



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

Recettes vente d'eau (estimation) : 5 000,00€

- *Recettes de l'exploitant*

Recettes vente d'eau :	3 900,00 €
Autres recettes	
Produits accessoires	200,00 €
Total des recettes	4 100,00 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	5	0	100%	-
Conformité physico- chimique	7	6	14, 30%	Pesticides et nitrates

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

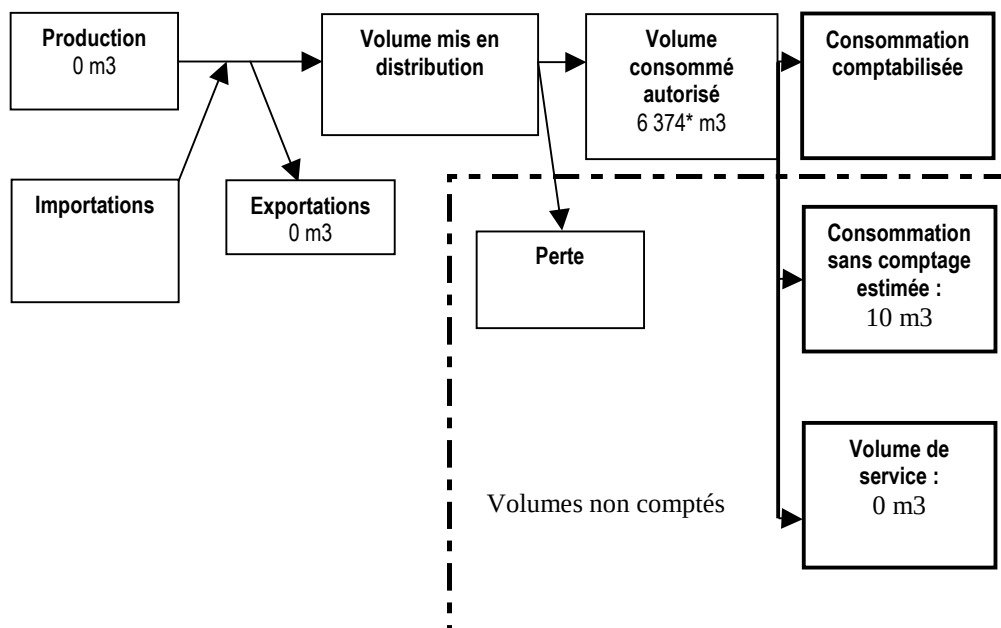
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	0	50
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	10	
mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	
localisations et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	
localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

■ PERFORMANCE DU RESEAU



* La consommation de la commune de Ormesson prise en compte dans ce calcul est de 3 549 m3.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution = 87,4% pour l'année 2011.**
(consommations comptabilisées + exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

NB : Le rendement du réseau de distribution indiqué a été calculé pour l'ensemble des deux communes, et sur une période de relève courte, de 5 mois. Cette valeur nécessite d'être confirmée sur un exercice complet.

- **indice des volumes non comptés = 1,17 m3/km/j pour l'année 2011.**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

- **Indice linéaire de pertes en réseau = 0,98 m3/km/j pour l'année 2011.**

Perte / longueur du réseau hors branchements

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2011, les opérations suivantes ont été réalisées par l'exploitant :

Les travaux de recherches de fuites :

Campagnes régulières de recherches de fuites avec :

Inspections systématiques des zones sensibles

Recherches ponctuelles par corrélateur, capteur acoustique et gaz traceur

Les travaux d'exploitation :

2 interventions curatives pour la remise en état de fonctionnement de la pompe doseuse de javel de la station de production de la commune.

1 interventions pour fuites / casse sur branchements.

1 intervention d'entretien sur bouches à clefs.

■ ETAT DE LA DETTE

La dette apparaît dans le rapport général de la collectivité (inclus dans la dette globale de l'ensemble du service d'eau potable de la collectivité).

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
Montants des abandons de créance		0,00 €
Dont part délégataire		0,00 €
Dont part collectivité		
Nombre de demandes reçues		
Nombre d'aides accordées		
% de branchements en plomb / nombre total de branchements		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		